

(N° 98.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1894.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi accordant de nouveaux délais pour la revision des listes électorales.

(Voir les nos 228 et 239, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants ; 94, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte GOBLET D'ALVIELLA, SOUPART, COGELS, SOLVAY et le Baron d'HUART, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 9 juin dernier, a adopté, par 90 voix contre 2, le Projet de Loi accordant de nouveaux délais pour la revision des listes électorales.

Votre Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose également l'adoption dudit Projet de Loi.

Le Rapporteur,
Baron A. d'HUART.

Pour le Président,
Comte GOBLET D'ALVIELLA.